

Cible : chefs d'établissements et directeur d'école, IEN

Canal : mail

OBJET : URGENT // COVID 19 - Coronavirus - Message directeurs d'école et chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs,

Les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé sont mises à jour pour les personnes de retour de zones d'exposition. Les zones d'exposition sont les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud et l'Iran.

Nous attirons votre attention sur le fait que la **situation étant évolutive, ces recommandations le sont également.**

Au regard de ces consignes, trois champs relèvent de votre compétence :

- Voyages scolaires :

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse demande à ses établissements de reporter tout voyage scolaire :

- **vers l'Italie du nord** (Lombardie et Vénétie) **compte-tenu des restrictions mises en place localement.**
- **en Chine** (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Singapour, en Corée du Sud et en Iran.

En conséquence nous vous demandons :

- o De reporter tout voyage organisé dans votre établissement à destination ou comprenant une halte de transit par l'Italie du nord (Lombardie et Vénétie).
- o D'inscrire **impérativement** tous les voyages prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire sur l'application "mobilités".

- Concernant les élèves :

Les consignes ministérielles sont : « **les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour** ».

En conséquence :

- o nous allons vous transmettre un modèle d'information à mettre en ligne sur vos ENT à destination des élèves et de leur famille ;
- o nous vous demandons de signaler chaque jour à l'adresse ce.recteur@ac-orleans-tours.fr, avec copie à votre DASEN, l'ensemble des situations d'élèves revenant de zones à risque et soumis à quarantaine : établissement, ville, nom et prénom des élèves, date de retour sur le territoire, date de fin de la quarantaine ;
- o nous remonter au plus vite toutes difficultés que vous rencontreriez avec une famille ou un élève majeur.
- o le mail doit être intitulé : Covid-19 + nom de l'établissement + ville.

- Concernant les personnels :

Les consignes ministérielles sont : « **les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse doivent être soumis aux mêmes préconisations (ne pas intégrer leur école, collège ou lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour), dès lors qu'ils reviennent de zones à risque** ».

Le message adressé ce jour aux personnels (cf. pièce jointe, via Iprof, courriels, SMS) demande aux personnes rentrant d'une zone d'exposition de se signaler à leur chef d'établissement ou leur chef de service.

En conséquence nous vous demandons :

- o de relayer activement le message adressé aux personnels, via vos listes de diffusion, ENT... afin de vous assurer de sa bonne réception, lecture et compréhension par les personnels de vos établissements.
- o d'indiquer à ces personnels qu'ils ne peuvent intégrer l'établissement qu'à l'issue d'une période de 14 jours suivant leur retour en France. Sur la base d'un justificatif de voyage, une autorisation d'absence avec maintien de la rémunération sera délivrée.
- o de nous informer (à l'adresse ce.recteur@ac-orleans-tours.fr) avec copie à votre DASEN et à l'IEN des personnels qui ne pourraient pas intégrer votre établissement compte tenu de l'application de ces consignes : établissement, ville, identité des personnels, date de retour sur le territoire, date de fin de la quarantaine.
- o le mail doit être intitulé : Covid-19 + nom de l'établissement + ville.

Pour information : le cabinet prendra l'attache du conseil régional concernant les personnels ATTEE, afin de s'assurer que les mesures nécessaires soient prises pour les personnels relevant de leur autorité. Les DASEN contacteront les autres collectivités territoriales de rattachement.

Vous trouverez ci-joint une affiche à mettre en évidence devant votre établissement, accompagnée du modèle d'information à mettre sur les ENT.

Retrouvez en temps réel les zones à risque et les recommandations sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#).